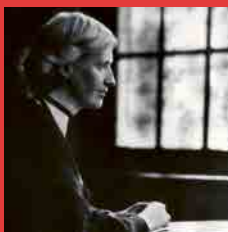




NOUS!



LES ENFANTS ONT DES DROIT



NAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT

L'action
d'Eglantyne Jebb



NOTRE ACTION EN SUISSE

Intervue avec
Larissa Mettler



RESPECTER LEURS DROITS

Comment nous
intervenons

SOMMAIRE

03 ÉDITORIAL

Les enfants ont-ils des droits?



04 ZOOM SUR...

La naissance des
droits de l'enfant

06 INTERVIEW

L'éducation non violente, un droit –
aussi en Suisse

08 FAITS ET CHIFFRES

Les droits de l'enfant

10 ENFANTS

Notre engagement en faveur
des droits de l'enfant

12 TRIBUNE AU QUOTIDIEN

Les enfants ont besoin d'une
protection particulière

13 AIDER

«J'aimerais aller à l'école, comme
les autres enfants.»

14 BRÈVES

IMPRESSUM

ÉDITÉ PAR Save the Children, Sihlquai 253,
8005 Zurich, T 044 267 74 70, www.savethechildren.ch
DIRECTION Judith Schuler
RÉDACTION Andreas Stauffer, Fabian Emmenegger,
Pia Lieberherr, redaktion@savethechildren.ch
CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION
Andrea Nelson
PHOTO DE COUVERTURE Portraits des enfants
syriens dans un camp de réfugiés en Jordanie
PHOTOGRAPHES DE CE NUMÉRO Alessandra
Leimer, Andreas Stauffer, Chris de Bode, CJ Clarke,
Ella Mettler, GMB Akash/Panos Pictures, Jamie Baker,
Peter Käser, Ray-ginald Louissaint Jr, Tom Arup pour
Save the Children.
IMPRESSON Abächerli Media AG, Sarnen
TRADUCTION Nicole Viaud
PAPIER Amber Graphic
PARUTION Le magazine *Nous!* paraît trois
fois par an en français, en allemand et en italien.
TIRAGE 26 000 exemplaires
PRIX DE L'ABONNEMENT L'abonnement coûte six
francs et est déduit une seule fois de votre don.

Afin de protéger les enfants et les familles partici-
pant à nos programmes, les noms des personnes
présentées ont été modifiés.

ÉDITORIAL



Ömer Güven
Directeur général de
Save the Children Suisse

LES ENFANTS ONT-ILS DES DROITS?

Sans doute, chères lectrices et chers lec-
teurs, trouverez-vous qu'il s'agit là d'une
question superflue. Mais si nous remontons
quelque peu le cours du temps, elle prend
une tout autre importance. Aussi irritant que
cela puisse paraître, il y a plusieurs centaines
d'années, la valeur d'un enfant se mesu-
rait avant tout à l'utilité qu'il avait pour ses
parents. Pour les travaux dans les champs,
à la maison ou ailleurs, là où cela parais-
sait le plus approprié. Les enfants n'étaient
pas considérés comme des individus dotés
d'aptitudes, d'intérêts ou d'opinions qui leur
étaient propres. Le fait qu'ils puissent avoir
des droits était tout simplement impensable.
C'est grâce à Jean-Jacques Rousseau qui,
dans son roman *Emile*, ou de l'éducation,
paru en 1759, attribua pour la première fois
une valeur et une importance à l'enfance,
que cette manière de voir s'est fort heureu-
sement transformée – un tournant signifi-
catif dans l'histoire et une condition préa-
lable essentielle au développement futur des
droits de l'enfant!

Dans ce magazine, nous nous sommes concentrés sur
ses droits. Comme dans le numéro précédent, nous y
décrivons comment la fondatrice de Save the Children,
Eglantyne Jebb, s'est engagée, malgré des conditions
parfois difficiles, en faveur des enfants défavorisés. Se

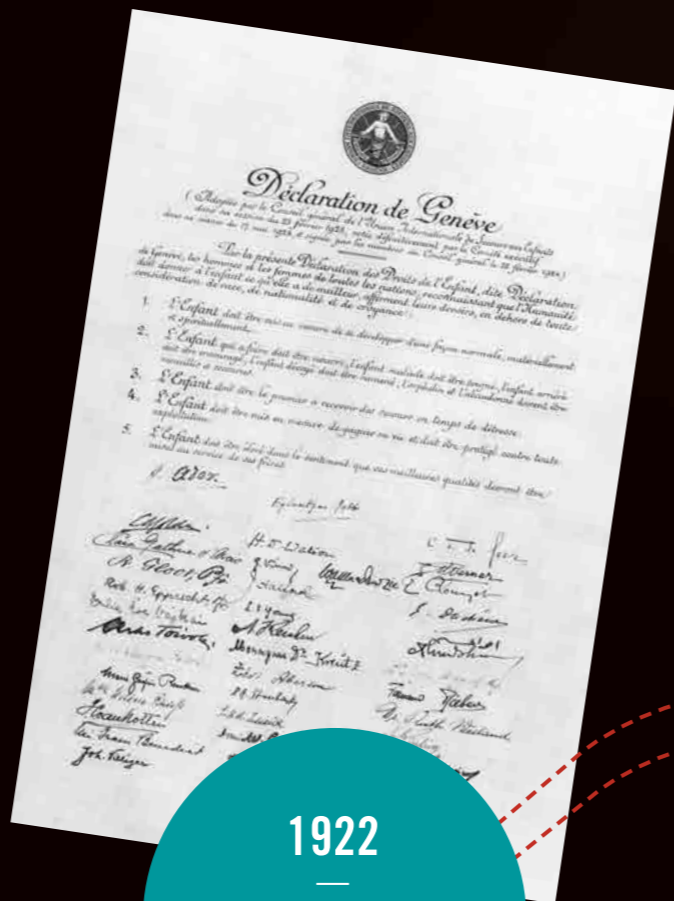
basant sur ce principe, durant son séjour à Genève, elle
a réclamé des droits universellement applicables pour les
enfants – et qui, du reste, devaient faire partie intégrante
des droits de l'être humain. En lisant ce magazine, vous
constateriez que les droits de l'enfant existent bien sur
le papier. Mais, rapidement, vous arriverez à la conclu-
sion suivante: dans de nombreux endroits de la planète, il
est nécessaire d'exiger avec plus de fermeté qu'ils soient
appliqués et respectés. Si, jadis, il s'agissait de percevoir
l'enfant comme un individu, ayant sa propre personnalité,
la prochaine étape est évidente: si l'on veut que la Décla-
ration des droits de l'enfant ne reste pas lettre morte, les
droits de l'enfant doivent faire partie de notre vie quoti-
dienne, en Suisse et dans le reste du monde.

Chères lectrices et chers lecteurs, je m'engage avec
conviction et de tout cœur pour que nous puissions
suivre, à l'avenir également, notre vocation profonde, à
savoir protéger les enfants dans toutes les situations et
défendre sans condition leurs droits.

Ömer Güven
Directeur général Save the Children Suisse
oemer.gueven@savethechildren.ch

Sources: Save the Children, agences de l'ONU

LA NAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT



1921

Save the Children demande, avec la Croix-Rouge, à la Société des Nations de mettre sur pied un département dédié à la protection de l'enfance.

1922

Eglantyne rédige la première version de la Déclaration des droits de l'enfant.

1924

La «Charte» est adoptée par l'Assemblée de la Société des Nations.

1997

La Suisse signe la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et s'engage à la mettre en œuvre au niveau national.

Dans notre dernier numéro, nous avons raconté comment l'institutrice Eglantyne Jebb s'était engagée après la première Guerre mondiale pour les enfants souffrant de la faim en Europe et avait fondé, en 1919, avec sa sœur, Dorothy Buxton, l'association Save the Children au Royal Albert Hall de Londres. Aujourd'hui, nous allons sur les traces de la première Déclaration des droits de l'enfant. Elles conduisent aussi en Suisse, plus précisément à Genève, ville internationale par excellence, où elle passera les dernières années de sa vie.

Eglantyne Jebb souffrait depuis longtemps de problèmes de santé. Jeune femme dotée d'une volonté hors du commun, elle faisait la sourde oreille aux conseils de son médecin l'invitant à se ménager. Elle préféra escalader le Salève tout proche, un plateau rocheux avec vue sur Genève et le lac. Là-haut, elle se sentait libre. La légende veut qu'en 1922, par un dimanche d'été sans nuage, elle y rédigea la première mouture des droits de l'enfant, la «Charte pour les enfants». Alors qu'elle se reposait sur l'herbe fraîche du plateau, laissant son regard errer sur le lac et la ville où siégeait la Société des Nations, ses réflexions se portèrent sur les principaux enjeux de la protection de l'enfance. Elle prit résolument un crayon et du papier et nota ses préoccupations.

Les droits de l'enfant formulés pour la première fois Cette première mouture comprenait cinq paragraphes qui traitaient de la protection, du bien-être et du développement social et intellectuel de l'enfant. La même année, Eglantyne Jebb soumit un projet à la centrale de Save the Children en Grande-Bretagne. Pour la première fois dans l'histoire, les droits de l'enfant firent l'objet d'intenses discussions. Et ce projet ne fut pas la

seule intervention concernant les droits de l'enfant au sein de l'organisation qui, entretemps, était représentée dans plusieurs pays. Un autre texte plus détaillé – il comportait 28 paragraphes – fut également discuté. Eglantyne Jebb ne voulait toutefois pas perdre de temps dans les détails, mais faire avancer une version aussi simple et claire que possible. En 1923, à son instigation, la Charte des enfants en cinq volets fut adoptée par l'Alliance internationale de Save the Children à Genève.

Un département de la protection de l'enfant à la Société des Nations En 1921, Save the Children avait déjà appelé la Société des Nations, dans une résolution commune avec la Croix Rouge, à créer un département pour la protection de l'enfance. La presse britannique célébra cette création avec des accents exaltés : « Désormais, les enfants de ce monde seront protégés par la Société des Nations ! » Et Eglantyne Jebb fut appelée à siéger au Comité en tant qu'assesseuse. Ainsi, les principales conditions requises pour les soumissions juridiques futures en matière de protection des enfants étaient remplies. « Participer à d'ennuyeuses réunions du Comité » n'était certainement pas l'activité dont avait

rêvée la jeune femme, et elle dut d'abord s'habituer à sa nouvelle fonction. Il lui fallut lutter contre certaines résistances quand il s'agit de trouver des soutiens pour sa cause. Elle se heurta même à de l'incompréhension dans son propre pays; on lui objecta que les enfants réfugiés n'étaient pas un thème qui concernait la Grande-Bretagne et que son intervention ne ferait que causer des dépenses administratives supplémentaires.

Ancrage mondial des droits de l'enfant Eglantyne Jebb décrit le but qu'elle poursuit en ces termes : « Je suis convaincue que nous devrions exiger certains droits pour les enfants et œuvrer vers une reconnaissance générale de ces droits ». Pour des raisons juridiques, elle ne put pas soumettre elle-même la Charte à l'Assemblée de la Société des Nations (SdN). A l'automne 1924, ce sera finalement Giuseppe Motta, président de l'Assemblée générale de la SdN et ancien conseiller fédéral, qui défendra la version de la Charte d'Eglantyne Jebb axée sur ses points déterminants. L'Assemblée adoptera finalement cette Charte, désormais désignée comme « Déclaration de Genève », et appellera les Etats-membres à « se laisser désormais guider par ces principes pour le bien-être des enfants ».

L'ÉDUCATION NON VIOLENTE, UN DROIT – AUSSI EN SUISSE

En Suisse, presque 40% des enfants de moins de quatre ans subissent des châtiments corporels comme mesure éducative. Et ce, bien que notre pays ait ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et s'engage ainsi, en particulier, à protéger l'enfant contre toute forme de violence.

Larissa Mettler, responsable des programmes nationaux auprès de Save the Children Suisse, évoque dans une interview l'engagement de notre organisation en faveur d'une éducation non violente en Suisse.

Quand vous abordez le thème de l'éducation non violente, à quelle sorte de réactions êtes-vous confrontée dans votre travail ou dans la vie quotidienne ?

Des propos comme «une petite fessée ne fait pas de mal» reviennent souvent quand il est question d'éducation non violente. Or, penser que de tels actes n'entraîneraient pas de dommages permanents chez les enfants constitue une minimisation de la violence. Ces réactions révèlent une attitude courante chez certains parents ou tuteurs en Suisse, selon lesquels l'éducation serait une affaire privée, et que personne ne doit s'en mêler.

Comment vous l'expliquez-vous ?

Je pense qu'une telle attitude est souvent due aux expériences qu'ils ont faites dans leur enfance, à la maison ou à l'école. De plus, ils ne sont pas, pour la plupart, conscients des conséquences – notamment à long terme – du recours à la violence dans l'éducation.

Quels sont les effets, à long terme, pour les enfants concernés ?

Sur le plan physique, on constate, entre autres, des retards de développement mental ou moteur. Dans le domaine émotionnel et psychique, la relation parents-enfant s'en trouve affaiblie, de même que la confiance de l'enfant à l'égard des personnes qui s'en occupent diminue. Cela a des conséquences graves pour le développement de sa personnalité et sa confiance en soi. Il court le risque de considérer la

violence comme une stratégie de résolution des conflits, ce qui peut conduire à une spirale de la violence.

Dans quelle mesure les normes juridiques existant en Suisse doivent-elles être renforcées ?

Outre un ancrage légal du droit à une éducation non violente, il faut une prise de conscience active de la part des adultes et des enfants. Une loi n'a de sens que si, parallèlement, nous mettons à disposition des offres d'information adéquates. Il est important de sensibiliser les enfants à ce thème et de leur montrer que leur corps leur appartient et qu'ils ont le droit de mettre des limites. Nous devons donner une voix aux enfants.

Comment Save the Children s'engage-t-elle en Suisse pour une éducation non violente ?

L'un de nos objectifs pour 2030 est que chaque enfant soit protégé. C'est la raison pour laquelle Save the Children ne tolère aucune violence à l'égard des enfants – y compris dans le domaine de l'éducation. Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une éducation non violente, nous effectuons un travail de sensibilisation ciblé en nous attaquant aux différentes formes de violence dans l'éducation. Ainsi, les parents réalisent-ils, d'une part, que la violence influence négativement les relations avec leur enfant, et cela nous permet, d'autre part, de relancer le débat public sur l'éducation non violente. Outre la prise de conscience des adultes, le savoir des enfants et des jeunes sur les limites à ne pas franchir est d'une importance capitale, afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

Y a-t-il un événement ou une rencontre au cours de laquelle vous avez été confrontée au problème de la violence dans l'éducation, qui vous est resté particulièrement en mémoire ?

Nous avons certainement tous assisté à de telles scènes. Une fois que j'attendais le bus, une mère

accompagnée de ses deux enfants s'est approchée. Le plus jeune dans la poussette regardait un livre d'images, son frère plus âgé voulait, lui aussi, le livre, et pleurnichait. Il s'est mis à crier de plus en plus fort et, ayant attiré l'attention des personnes qui les entouraient, il a fini par se jeter sur le sol. La mère se sentait visiblement mal à l'aise et elle a alors administré une gifle cinglante à son fils, en lui faisant remarquer qu'il avait intérêt à mieux se tenir à l'avenir. Après cela, un silence gêné s'est installé chez les personnes présentes, et la mère a eu l'air de se sentir encore plus mal. Les deux enfants hurlaient. Quand, enfin, le bus est arrivé, tout le monde est monté – sauf la mère, qui est restée debout avec ses deux enfants hurlant sur le trottoir. Elle a préféré attendre le prochain bus.

NOTRE ENGAGEMENT EN SUISSE



Au mois d'avril, Save the Children a organisé un atelier avec des enfants et des jeunes sur le thème de l'éducation non violente comme droit. Les voix des enfants jouaient un rôle central. Les enfants et les jeunes ont élaboré des messages percutants qui ont été transposés dans des photos. Nous avons présenté ces photos lors du colloque international sur l'interdiction des châtiments corporels en Suisse, qui a eu lieu début mai à Berne, et nous avons donné à cette occasion une voix aux enfants. Nous nous engageons en outre activement pour la création d'un bureau de conciliation pour les droits de l'enfant, afin d'offrir la possibilité aux enfants concernés de solliciter de l'aide.

DANS LE CADRE DE NOTRE ATELIER SUR L'ÉDUCATION NON VIOLENTE EN SUISSE NOUS DONNONS UNE VOIX AUX ENFANTS.



FAITS ET CHIFFRES

LES DROITS DE L'ENFANT

LA FONDATRICE DE SAVE THE CHILDREN, EGLANTYNE JEBB, RÉVAIT QUE TOUS LES ENFANTS DANS LE MONDE PUISSENT GRANDIR LIBREMENT ET SOIENT LES ARTISANS DE LEUR PROPRE DESTIN.

Les droits de l'enfant sont le fondement qui a permis que ce rêve devienne réalité. La liste qui suit énumère les dix principaux droits de l'enfant et ce que nous faisons pour qu'ils soient appliqués.

Sources: Save the Children, Organisation mondiale de la santé, SOS Villages d'enfants, humanrights.ch



Le droit à l'éducation scolaire et à une formation

2250 millions d'enfants dans le monde vont, certes, à l'école – mais ils ne savent quasiment ni lire ni écrire, car leurs professeurs n'ont pas la formation requise. **Nous nous engageons pour que chaque enfant puisse bénéficier d'une éducation élémentaire de qualité.**

Entre 2012 et 2015, 1,3 million d'enfants de 35 pays ont pu profiter de notre approche Literacy Boost – et appris à lire.

Le droit à un nom et à une nationalité

Presque 230 millions d'enfants de moins de cinq ans ne possèdent aucun acte de naissance ou autre document prouvant leur âge et leur origine. Ils n'ont pratiquement pas d'accès aux soins médicaux et à une éducation scolaire. **Nous veillons à ce que ces enfants aient un nom et puissent assumer leurs droits.**

Dans nos bureaux d'Advocacy à Addis Abeba, Bruxelles, Genève et New York, nous nous engageons pour les droits de l'enfant à l'échelle internationale.

Le droit de s'informer, de communiquer, d'être écoutés et de se réunir

Dans de nombreux pays, les enfants n'ont que difficilement accès au système judiciaire ou peuvent rarement porter plainte lorsqu'ils sont victimes de mauvais traitements. **Nous donnons une voix aux enfants et veillons à ce qu'ils soient écoutés.**

En Suisse, nous nous engageons pour la création d'un bureau de médiation national pour les droits de l'enfant, qui enregistre notamment les plaintes déposées par des enfants.

Le droit à l'égalité de traitement et à la protection contre la discrimination, quelle que soit leur couleur de peau, leur origine, leur religion ou leur sexe

720 millions de fillettes et de jeunes filles de moins de 18 ans sont victimes de mariages forcés, et donc exposées à des violences liées à leur sexe et à des grossesses précoces. **Nous nous engageons en faveur des enfants discriminés – que ce soit en raison de leur sexe, de leur religion ou de leur couleur de peau.**

Nous protégeons les jeunes filles et les fillettes des mariages précoces en veillant à ce qu'elles ne puissent être mariées avant leur 18^e anniversaire.

Le droit à la santé

Au cours des 25 dernières années, le nombre des décès d'enfants de moins de cinq ans a diminué de moitié. Toutefois, toutes les six secondes, un enfant meurt encore d'une maladie qui aurait pu être évitée. **Notre objectif est qu'aucun enfant de moins de cinq ans ne meure d'une maladie évitable.**

Grâce à nos programmes pour la mère et l'enfant ainsi que pour les nouveaux-nés, nous avons pu aider plus de 5 millions d'enfants et de mères.

Le droit au repos et aux loisirs

Des millions d'enfants dans le monde vivent dans un environnement où ils ne peuvent ni jouer ni s'ébattre en toute sécurité. Dans les bidonvilles ou les camps de réfugiés, il leur est difficile de s'amuser à l'air libre sans être exposés au risque de contracter des maladies infectieuses au contact de l'eau souillée ou d'être victimes d'abus.

Nous avons pu fournir directement de l'aide à plus de 90 000 enfants dans le cadre de nos projets de prévention des catastrophes et attirer leur attention sur les dangers que recèle leur environnement.

Le droit à une assistance en cas de handicap

150 millions d'enfants vivent avec un handicap – soit presque 7% des enfants du monde entier. Ils ont besoin d'une protection spéciale et sont exposés à des risques plus élevés que les autres. **Nous nous engageons pour que, malgré leur handicap, ils puissent se développer.**

Nous permettons à des enfants souffrant d'un handicap d'aller à l'école, de bénéficier d'une formation et d'avoir un avenir.

Le droit à une sphère privée et à une éducation non violente respectant les principes d'égalité et de paix

En Suisse, 40% des enfants de un à quatre ans subissent régulièrement des châtiments corporels. Pour progresser dans ce domaine, il faut non seulement des modifications de loi, mais aussi – et surtout – un changement de mentalité dans la société. **Nous ne tolérons aucune violence à l'égard des enfants.**

Nous nous sommes engagés avec succès pour une interdiction des châtiments corporels dans plus de 45 pays, et avons ainsi veillé à ce que les enfants soient protégés à l'école. En Suisse, nous nous engageons en faveur d'une éducation sans violence.

Le droit à une famille, à des soins parentaux et un toit sûr

Dans des situations de crise, les enfants sont arrachés à leur cadre de vie habituel et, souvent, séparés de leur famille. Dans le monde, on recense plus de 150 millions d'orphelins – bon nombre d'entre eux ont encore un parent. **Nous permettons à des enfants de grandir dans un environnement chaleureux au sein de leur propre famille.**

Lors de conflits, nous permettons à des enfants séparés de leurs parents de retrouver leur famille – au Sud-Soudan, nous avons déjà réuni 5 000 familles.

Le droit à une aide immédiate en cas de catastrophe ou d'urgence et à une protection contre la cruauté, l'abandon, l'exploitation et les persécutions

Lors de crises humanitaires, les enfants sont souvent les plus fortement touchés. Près d'un quart des enfants de ce monde vivent dans des régions qui sont exposées à un risque élevé d'inondations. **Nous fournissons de l'aide et une protection aux enfants, y compris durant des situations d'urgence ou de crise.**

Rien qu'en 2016, nous avons fourni de l'aide à l'occasion de 129 catastrophes dans 60 pays.

ENFANTS

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

Les enfants ont des droits universellement valables et non négociables. Dans notre travail en faveur des enfants les plus défavorisés du monde entier, nous nous engageons de manière ciblée pour que leurs droits soient respectés et qu'ils puissent jouir d'un avenir meilleur.

« Nous ne devons pas laisser les enfants vulnérables être exposés à des risques physiques ou mentaux, et nous ne devons pas les regarder souffrir, mourir de faim ou de désespoir sans les aider. » – Eglantyne Jebb



DROIT À L'ÉDUCATION ET À UNE FORMATION BURKINA FASO

Moins de 3% des enfants fréquentent l'école maternelle. Dans le cadre de son projet pour l'encouragement et le développement de la petite enfance, Save the Children soutient la reconstruction et l'exploitation de cinq centres dans les environs de Bobo Djoulasso. Là, les enfants et leurs mères ont la possibilité d'apprendre à lire et à écrire.

i INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SOUS savethechildren.ch/Burkina



DES ENFANTS AVEC LEURS MÈRES DANS UN CENTRE POUR LES ENFANTS.

DROIT À LA SANTÉ ALBANIE

Des groupes entiers de la population ne bénéficient d'aucun suivi médical ou presque, et ce pour des raisons économiques ou liées à leur appartenance à des minorités. Nous nous engageons pour que les familles défavorisées puissent avoir un meilleur accès aux soins médicaux de base. L'accent est mis sur la formation de professionnels en matière de soins de la mère et de l'enfant et la sensibilisation des parents aux thèmes de la santé et de l'hygiène, ainsi que sur leurs droits dans le domaine de la santé.



UNE MÈRE AVEC LEUR ENFANT VISITE UN ÉVÈNEMENT D'INFORMATION SUR LE SUJET DU SANTÉ ET NUTRITION.

DROIT À UNE AIDE IMMÉDIATE EN CAS DE CATASTROPHE ET D'URGENCE – SOMALIE

En raison de la sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique, la Somalie est confrontée à une grave pénurie d'eau et de nourriture. Save the Children a pu fournir une aide humanitaire à environ 2,5 millions d'enfants l'an dernier et s'est engagée activement pour leur droit à une aide immédiate lors de situations d'urgence. Nous soutenons des familles en distribuant de la nourriture et de l'eau potable, et gérons des centres de santé mobiles où les enfants sont soumis à des examens médicaux afin de déceler les cas de malnutrition et les soigner.



ABDIRAHMAN, UN AN, EST TRAITÉ PAR UN MÉDECIN DANS UNE CLINIQUE MOBILE.



DROIT À UNE ÉDUCATION NON VIOLENTE – SUISSE

Presque 40% des enfants de moins de quatre ans vivant en Suisse subissent des violences physiques dans le cadre de leur éducation. Pour faire des progrès dans ce domaine, outre des adaptations sur le plan législatif, il faut un changement de mentalité dans la société. La «bonne gifle de temps à autre» ou la «petite fessée» ne doivent pas être considérées comme acceptables. Nous nous engageons au moyen de mesures de sensibilisation et d'information en faveur d'un débat public sur une éducation non violente.

i LISEZ ÉGALEMENT À CE SUJET L'INTERVIEW PAGE 12



Judith Wyttenbach est professeure de droit constitutionnel et de droit international public à l'Université de Berne.

LES ENFANTS ONT BESOIN D'UNE PROTECTION PARTICULIÈRE

Une interview avec l'experte des droits de l'enfant Judith Wyttenbach sur l'importance des droits de l'être humain et, en particulier, de l'enfant en Suisse.

D'où provient ce constat que les enfants ont besoin d'une protection particulière?

Cette idée est déjà relativement ancienne. Au plus tard à l'époque bourgeoise, il était communément admis que l'Etat et l'Eglise avaient certains devoirs et devaient protéger les enfants. Au début du XXe siècle, cette conception s'est transformée. Le mouvement en faveur des droits de l'enfant, qui préconisait une autre approche, vit alors le jour. Il considérait l'enfant comme un individu, comme une entité juridique.

Sur quelles bases les enfants sont-ils juridiquement protégés en Suisse?

L'article 11 de la Constitution fédérale stipule que les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière. Lorsque la nouvelle Constitution a été élaborée et soumise au Parlement en 1998, le projet du Conseil fédéral ne comportait aucune proposition à ce sujet. Les organisations de défense des droits de l'enfant firent alors du lobbying, et, au cours des débats parlementaires, cet article sur la protection des enfants fut intégré dans le texte de la Constitution.

L'un des problèmes fondamentaux de la protection de l'enfant est que l'Etat doit protéger les enfants de leurs propres parents.

Oui, c'est exact. Mais l'Etat ne le fait pas seulement depuis 1997, lorsque la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant a été ratifiée. Dès le XIXe siècle, les cantons avaient, pour certains, des dispositions sur la protection des enfants dans leurs anciens Codes civils. Avec l'uniformisation du Code civil au début du XXe siècle, les principes de la protection de l'enfant seront dès lors réglementés au niveau fédéral.

La Suisse n'a pas traité tous les enfants de la même manière – jusque dans les années 1970, des enfants furent retirés à leurs parents, les fameux « internements administratifs ».

Qu'est-ce qui a changé dans ce domaine au cours des dernières décennies?

Les activités de l'Etat ont dû devenir plus transparentes. Cela a été le cas, par exemple, en renforçant la protection juridique ainsi qu'en professionnalisant et en régionalisant les autorités de protection des enfants et de la jeunesse.

Dans quelle mesure la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) ont-elles influencé la jurisprudence en Suisse?

Le Tribunal fédéral invoque régulièrement cette Convention: qu'il s'agisse de procédures administratives, civiles ou pénales, un enfant doit être entendu s'il est capable de discernement. Par exemple lorsqu'il revendique de ne pas être séparé de ses parents. C'est un droit individuel de l'enfant – pas seulement des parents.

La CEDH est une Convention des droits de l'Homme, pas une Convention des droits de l'enfant. Quelles sont les dispositions de la CEDH qui sont appliquées quand il s'agit des droits de l'enfant?

L'article 8 est, de loin, le plus important: il renferme le droit relatif à la vie privée et familiale. L'article 6 garantit le droit à une procédure équitable et à l'accès à un tribunal qui défende aussi bien les enfants que les jeunes.

Est-ce que la CEDH a encore sa raison d'être?

La société s'est énormément transformée depuis que la Convention a été rédigée, en 1950...

La CEDH prescrit des droits fondamentaux que l'on applique de manière dynamique, en fonction des nouveaux développements, et c'est très bien ainsi. La Cour européenne des droits de l'Homme a dû soudain se pencher sur des questions qui étaient encore inconcevables il y a une vingtaine d'années, par exemple la gestation pour autrui.

Subsiste-t-il encore quelque part, dans la situation juridique des enfants en Suisse, des lacunes?

Certainement, dans le domaine des droits sociaux. Nous ne savons que fort peu de choses sur la pauvreté infantile et ses effets. Des améliorations pourraient aussi être apportées en ce qui concerne les droits des enfants et des jeunes issus de l'immigration. En signant la Convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées, la Suisse a signalé clairement qu'elle souhaitait faire de nouveaux progrès pour les enfants atteints d'un handicap.

Interview: Facteur de protection D.

Il s'agit d'une version abrégée de l'entretien.

La version intégrale se trouve sur notre site web:

www.savethechildren.ch/droitsdelenfant

LE TRAVAIL AU LIEU DE L'ÉCOLE



« J'AIMERAIS ALLER À L'ÉCOLE, COMME LES AUTRES ENFANTS. » – ARJUN, 11

Arjun est orphelin. Il a trouvé refuge chez sa tante et son oncle. Mais, ceux-ci étant très pauvres, Arjun n'a pas la vie d'un enfant de son âge: il est obligé de travailler dans une briqueterie – pour moins de deux francs par jour! Privé d'éducation scolaire, son avenir paraît bien sombre. Grâce à votre soutien, nous aidons des enfants comme Arjun à assumer leur droit à l'éducation.

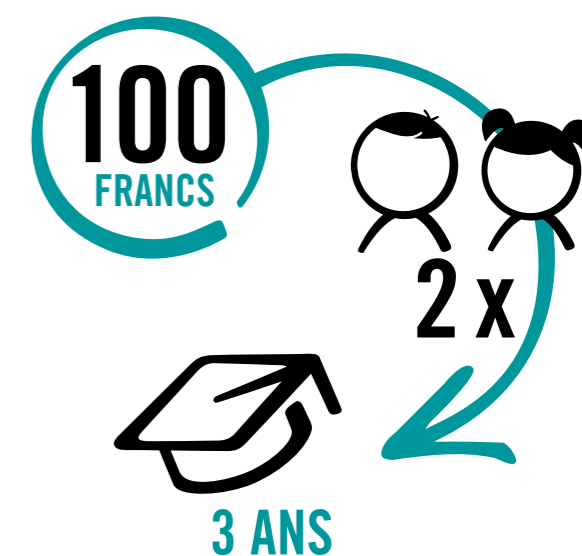
Dans la ville où habite Arjun, Save the Children gère un centre d'apprentissage. Les enfants y apprennent des connaissances de base, telles que la lecture et le calcul. Nous leur offrons en même temps un lieu où ils peuvent jouer avec d'autres enfants. Par ailleurs, nous rendons régulièrement visite à la tante et à l'oncle d'Arjun et leur expliquons combien il est important que le jeune garçon puisse étudier quand il a congé. « J'aimerais aller à l'école, comme tous les autres enfants », déclare-t-il. **Aidez-le pour que son rêve devienne réalité.**

Lorsque Arjun aura acquis les fondamentaux au centre d'apprentissage de Save the Children, il pourra fréquenter l'école municipale. **Pour notre travail en faveur d'enfants comme Arjun, nous avons besoin de dons supplémentaires. Merci de votre soutien.**

Le travail des enfants reste un problème majeur dans le monde. Selon les estimations, plus de 150 millions d'enfants sont concernés. Presque la moitié d'entre eux ont entre 5 et 11 ans.

À QUOI SERT VOTRE DON

Avec 100 francs, vous permettez à deux enfants, p. ex. au Népal, d'aller à l'école pendant plus de trois ans.



Possibilités de paiement

CP 80-15233-8
IBAN CH88 0900 0000 8001 5233 8
www.savethechildren.ch/don



Faites un don par SMS

Envoyez « Enfants 50 » au 488 pour un don de 50 francs.



VOTRE AVIS COMPTE!

Nous vous avons demandé ce qui vous intéressait – vous nous avez répondu.

Au début de l'année, vous avez reçu, en même temps que votre attestation de dons pour les impôts, un questionnaire dans lequel nous vous invitons, entre autres, à nous communiquer quels étaient vos souhaits à l'égard de Save the Children ou les changements que vous aimeriez proposer. Nous avons reçu de nombreuses réponses, et parmi elles beaucoup de compliments pour notre travail. Certains donateurs souhaiteraient recevoir à l'avenir davantage d'informations sur le thème de l'éducation, ce que nous avons naturellement très volontiers pris en compte dans notre communication (notre magazine 17/3, «L'éducation sauve des vies», qui est disponible en ligne sur notre site web savethechildren.ch/magazine, traite du reste de ce thème). Bien entendu, nous poursuivrons nos efforts visant à réaliser nos projets en faveur des enfants de manière aussi économique et directe que possible. En 2017, nous avons même pu nous améliorer sur ce plan – les enfants que nous assistons dans nos projets ont directement profité des 88% de dons versés à Save the Children. Merci de tout cœur!

Au cas où vous auriez des questions, vous pouvez nous contacter à tout moment à l'adresse info@savethechildren.ch

ECHOS DU MONDE DE SAVE THE CHILDREN

Le 23 mai, la Chaîne du Bonheur a lancé une Journée nationale de collecte en faveur des réfugiés Rohingyas au Bangladesh.

Outre les conflits, les déplacements forcés et les conditions désastreuses qui règnent dans les camps de réfugiés, la mousson menace de semer la destruction. Dans le cadre de cette Journée nationale de collecte, presque 7 millions de francs ont été réunis pour les réfugiés Rohingyas au Bangladesh. En l'espace d'un an, plus de 700 000 personnes appartenant à cette minorité ethnique provenant de la province de Rahkine, au nord du Myanmar, ont dû fuir au Bangladesh. Désormais, après ce dramatique exode, ils vivent avec environ 200 000 autres Rohingyas arrivés à la suite de précédentes vagues de persécution, dans le plus vaste camp de réfugiés du monde.

Save the Children opère au Bangladesh depuis 1970 et est intervenue dans la crise des Rohingyas dès 2012. Nous gérons notamment des espaces protégés pour les enfants et des abris sécurisés. Nous traitons les enfants atteints de malnutrition grave ou aiguë. Dans le cadre d'un projet que nous réalisons en collaboration avec la Chaîne du Bonheur au Bangladesh, nous veillons à ce que les enfants puissent reprendre leurs études, malgré le conflit.



SAVE THE CHILDREN ET ALTA MANE



La fondation internationale à but non lucratif Alta Mane, dont le siège se trouve à Genève, soutient des projets de Save the Children en mettant particulièrement l'accent sur les activités artistiques.

Depuis 2005, la fondation Alta Mane soutient des jeunes qui vivent dans des conditions de forte marginalisation sociale et d'extrême pauvreté ou qui souffrent de graves maladies ou handicap. Alta Mane a décidé de recourir à l'art pour leur venir en aide. C'est ainsi qu'elle soutient des projets qui se concentrent sur la méthode HEART (Healing and Education through Arts) – une approche basée sur l'art utilisée pour le soutien psychosocial des enfants souffrant de stress intense ou chronique. Save the Children a notamment appliqué le programme HEART pour former des enfants touchés par l'ouragan Matthew à Haïti en 2017, ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine.

Soutien artistique aux espaces protégés pour les enfants

Par ailleurs, Alta Mane s'engage en faveur d'autres projets en Suisse. Grâce au soutien de la fondation, nous avons pu continuer à former les éducateurs à assurer le soutien psychosocial des enfants mineurs réfugiés. A travers la réalisation d'activités artistiques et créatives dans nos espaces protégés pour les enfants dans le centre de requérants d'asile à l'hôpital Ziegler, à Berne. Entre Juin et Août 2018, environ 140 enfants et jeunes requérants d'asile ont pu ainsi profiter d'activités participatives et inclusives telles que la peinture, le dessin, l'artisanat, la fabrication d'instruments de musique, le chant et la danse, etc.

Un grand merci pour ce formidable engagement!

Pour en savoir plus, consultez la page web www.savethechildren.ch/altamane

TRANSPARENCE : UNE VALEUR IMPORTANTE DANS UN PARTENARIAT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de notre partenariat avec C&A et la C&A Foundation, nous aidons à sauver des vies d'enfants dans le monde entier – même durant des conflits et des catastrophes. La transparence joue un rôle important pour nous. C'est la raison pour laquelle notre partenaire a récemment publié une évaluation publique portant sur notre collaboration de trois ans. Pour en savoir davantage sur ce qui a fonctionné, mais aussi ce qui a échoué, veuillez visiter notre site web à l'adresse www.savethechildren.ch/C&A.

« De nombreuses entreprises ont des partenariats avec des organisations à but non lucratif, mais rares sont celles qui procèdent à une évaluation de ces partenariats et en publient les résultats. Elles rament ainsi une occasion d'apprendre. Nous espérons que nos efforts serviront de bon exemple, car nous devons commencer à partager les leçons que nous en tirons, nos atouts et les défis auxquels nous sommes confrontés », déclare Lee Alexander Risby, responsable du département Effective Philanthropy auprès de la C&A Foundation.

FAIRE UN DON AU LIEU D'UN CADEAU !

Anniversaire, mariage ou jubilé – vous célébrez un événement particulier avec des amis ou votre famille et l'on veut vous offrir un cadeau à cette occasion, mais qu'aimez-vous?

Si vous avez déjà « tout ce qu'il vous faut » et que vous êtes comblé/e, alors demandez à vos invités de faire un don en votre nom pour des enfants défavorisés.

Un don au lieu d'un cadeau

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème « Un don au lieu d'un cadeau » sur notre site web ou demandez conseil à notre Service des dons.

☎ **Téléphone 044 267 74 70**

✉ **info@savethechildren.ch**

🌐 **www.savethechildren.ch/evenements**

DEAR PARENTS PRACTICE
PATIENCE
NOT PUNCHES

**NOUS FAISONS TOUT CE QUI
EST EN NOTRE POUVOIR POUR
QUE **CHAQUE ENFANT** PUISSE
SURVIVRE, APPRENDRE
ET ÊTRE PROTÉGÉ.**

**AIDEZ DES
ENFANTS DÈS
MAINTENANT:**

SMS avec «ENFANTS
40» au 488 pour
faire un don de
40 Francs.



Save the Children

Sihlquai 253
8005 Zurich

T +41 44 267 74 70
F +41 43 556 84 98
CP 80-15233-8

info@savethechildren.ch
www.savethechildren.ch
IBAN CH88 0900 0000 8001 5233 8



MIX
Papier aus verantwortungsvollen Quellen
FSC® C103895